

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi vingt-deux mai 2014, à vingt heures trente à la mairie de Meslay-du-Maine, sous la présidence de Madame Noëlle LAUNAY, maire.

Étaient présents : Mme LAUNAY, Maire, Mrs POULAIN, BORDIER, Mme GAUTIER, Mr BOULAY, Mme TAUNAIS, adjoints, Mmes HERVÉ, CHEVALIER, MOREAU, BRUNEAU, Mr VEILLÉ, Mmes PICHÉREAU, MONNERET, Mrs GOUAS, BIDAUD, Mme BOURDAIS, BERTHELOT, Mrs MOULIN, ABAFOUR et Mme JARDIN.

Excusés : Mr BOUTIN, qui a donné pouvoir à Mr POULAIN, Mr BRAULT et Mr GASCOIN, qui a donné pouvoir à Mr BORDIER.

Secrétaire : Mr BIDAUD.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 AVRIL 2014

Madame TAUNAIS demande, concernant le point du financement de la formation DEJEPS, de vérifier s'il est possible de demander un engagement à servir pendant une durée de 5 ans au moins la collectivité. Elle souhaite éviter ainsi que cette formation coûteuse ne bénéficie qu'à l'agent et à une autre collectivité.

Néanmoins, le compte-rendu de la réunion du 17 avril 2014 est adopté.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Tarifs cantine
- Changement de nom de lieu-dit

DÉCISIONS DU MAIRE

N°2014 – 011 : Acquisition d'un automoteur (arrosage terrain de football) au prix de 1 148.26 € HT auprès de la société VITAL CONCEPT de LOUDEAC.

N°2014 – 012 : Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 1 650 € en remboursement des frais de réparation et de remplacement d'un candélabre accidenté Rue de Bretagne.

N°2014 – 013 : Déclaration d'intention d'aliéner une parcelle de terre cadastrée section B n°117 (pour partie) sise à MESLAY-DU-MAINE, « La Talvasserie » appartenant à La Congrégation des Sœurs de la Providence de la Pommeraye. La commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



N°2014 – 014 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété cadastrée section A n° 374p, 375p, 376p, 377p, B n°117p, 123p, 124 sise à MESLAY-DU-MAINE, « La Talvasserie » appartenant à La Congrégation des Sœurs de la Providence de la Pommeraye. La commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.

BUDGET FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

RESULTATS APPEL D'OFFRES ACHAT DE VEHICULES

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Madame le Maire a été autorisée à lancer une consultation pour l'achat de 3 véhicules.

Les garages Meslinois consultés avaient jusqu'au vendredi 16 mai 2014 à 12 heures pour répondre.

La consultation comportait trois lots :

- **Lot n°1** : remplacement du véhicule du service assainissement (CITROËN BERLINGO de juillet 1998 avec 245 000 km)
- **Lot n° 2** : remplacement véhicule ateliers municipaux (CITROËN BERLINGO de mai 1998 avec 124 000 km). Ce véhicule a été rejeté lors de son passage au contrôle technique du 18 avril 2014. Sept remarques doivent faire l'objet de réparations avec contre-visite obligatoire.
- **Lot n° 3** : remplacement du minibus du C.C.A.S. (PEUGEOT BOXER de 1999).

La reprise des anciens véhicules était prévue.

L'envoi de la consultation a été faite le 17 avril 2014 avec remise des plis le vendredi 16 mai 2014.

Pour le lot n° 1, quatre propositions ont été reçues :

- Garage Bourgalay : pas d'offre
- Garage de l'Ouest : 1 véhicule
- Garage Foucault : 1 véhicule
- Garage de l'hippodrome : 2 véhicules

Pour le lot n° 2, six propositions ont été reçues :

- Garage Bourgalay : 2 véhicules
- Garage de l'Ouest : 2 véhicules
- Garage Foucault : 1 véhicule
- Garage de l'hippodrome : 1 véhicule

Pour le lot n° 3, sept propositions ont été reçues :

- Garage Bourgalay : 1 véhicule
- Garage de l'Ouest : 1 véhicule
- Garage Foucault : 1 véhicule
- Garage de l'hippodrome : 4 véhicules

Après analyse des propositions, le choix suivant pourrait être fait :

Pour le lot n° 1, le choix pourrait se porter sur le véhicule CITROËN BERLINGO 1.6 HDI du garage de l'Ouest d'avril 2013 avec 2 900 kms au prix de 13 540.50 € moins une reprise de 300.00 €. C'est un véhicule récent avec peu de kms.

Pour le lot n° 2, l'offre du garage Foucault, RENAULT KANGOO II d'octobre 2011 avec 47 600 km au prix de 11 811.92 € moins une reprise de 100.00 € pourrait être retenue. Il possède une porte latérale et un renfort de suspension pour une charge utile de 800 kg.

Pour le lot n° 3, le minibus proposé par le garage de l'hippodrome, RENAULT PASSENGER **long avec attelage** de mai 2011 et de 51 800 km au prix de 19 800.00 € moins une reprise de 1 800.00 €, nous paraît intéressante.

Tous les véhicules proposés sont garantis 1 an.

Après décision du conseil municipal, les garages attributaires seront prévenus rapidement.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité sur un des choix effectués, un véhicule similaire serait retenu.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal à signer les bons de commande afférents.

Monsieur BORDIER, adjoints, détaille les offres qu'il est proposé de retenir, en précisant qu'en cas d'indisponibilité d'un des véhicules choisis, un modèle équivalent, dans la limite des prix mentionnés ci-dessus serait retenu.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à commander 3 véhicules :

- Utilitaire CITROËN BERLINGO 1.6 HDI ou équivalent au garage de l'Ouest (agent Citroën) de Meslay-du-Maine, dans la limite du prix de 13 540.50 € moins une reprise de 300.00 € ;
- Utilitaire RENAULT KANGOO II ou équivalent au garage FOUCAULT (agent Renault) de Meslay-du-Maine, au prix de 11 811.92 € moins une reprise de 100.00 €
- Minibus RENAULT PASSENGER ou équivalent au garage de l'Hippodrome (agent Peugeot) de Meslay-du-Maine 19 800.00 € moins une reprise de 1 800.00 €.

TARIFS CANTINE

Pour mémoire les tarifs de cantine sont les suivants :

| | Tarifs 2013 – 2014 | Propositions Tarifs 2014 – 2015 |
|--|-----------------------|---------------------------------------|
| Repas servi aux enfants domiciliés à MESLAY DU MAINE | 3.20 € | 3.25 € |
| Repas servi aux enfants non domiciliés à MESLAY-DU-MAINE | 3,60 € | 3.65 € |
| Repas servi aux adultes | 5.70 € | 5.80 € |
| Repas enfant fabriqué pour d'autres communes | 3,60 € | 3.70 € |
| Repas adulte fabriqué pour d'autres communes | 5.70 € | 5.80 € |

Ces tarifs entreraient en vigueur au jour de la rentrée scolaire 2014-2015 (actuellement le mardi 2 septembre 2014).

Madame MONNERET estime que le prix des repas adulte est trop bas. Le prix des repas adulte serait à augmenter de 20 centimes au lieu de 10.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, précisant que ceux- ci entreront en vigueur au jour de la rentrée scolaire 2014-2015, **adopte** les tarifs 2014/2015 selon le tableau ci-dessous :

| | Tarifs 2013 – 2014 | Propositions Tarifs 2014 – 2015 |
|--|-----------------------|---------------------------------------|
| Repas servi aux enfants domiciliés à MESLAY DU MAINE | 3.20 € | 3.25 € |
| Repas servi aux enfants non domiciliés à MESLAY-DU-MAINE | 3,60 € | 3.65 € |
| Repas servi aux adultes | 5.70 € | 5.90 € |
| Repas enfant fabriqué pour d'autres communes | 3,60 € | 3.70 € |
| Repas adulte fabriqué pour d'autres communes | 5.70 € | 5.90 € |

PERSONNEL ET SERVICES

JOBS D'ETE

Le choix des personnes retenues pour les jobs d'été est le suivant :

- JUIN : Paul POULAIN
- JUILLET : Faustin BRAULT – Anaïs REZE
- AOUT : Steven GOUAS

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'organiser un deuxième chantier sur l'année 2014 (un a été organisé pendant les vacances de printemps) qui se déroulerait aux vacances d'été (juillet). Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5,00 € de l'heure.
- le chantier consisterait à des travaux mise en valeur des espaces publics.
- 3 jeunes pourraient être recrutés.

Il est expliqué aux élus que le dispositif concerne les 16-18 ans. Les jeunes recrutés travaillent uniquement le matin, 3 heures sur 5 jours par semaine.

Ainsi, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes et la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **accepte** de participer à l'opération « Argent de Poche » en organisant des chantiers de mise en valeur des espaces publics et **autorise Madame le Maire** à signer tout document, et notamment les contrats avec les personnes recrutées, permettant de mener à bien cette opération.

RECRUTEMENTS TEMPORAIRES POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS

Partant du constat de notre difficulté à entretenir l'ensemble de la commune, il a été décidé par le Bureau de procéder au recrutement pour une quinzaine de jour d'une équipe de 3 à 4 personnes pour procéder à la remise en état de certains espaces publics.

Des contacts ont été pris. 2 rendez-vous sont programmés :

- Hélène MENARD
- Ismaël MARTIN

Hélène MENARD pourrait commencer lundi 26 mai pour un contrat qui se terminerait le vendredi 27 juin. Ismaël MARTIN commencerait le lundi 2 juin pour un contrat qui se terminerait en même temps que celui d'Hélène MENARD.

Si le conseil municipal est d'accord sur ces principes, il convient de délibérer pour créer ces 2 postes temporaires.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail concernant le désherbage des espaces publics, dû aux conditions climatiques, il y a lieu, de créer deux emplois saisonniers d'agent d'entretien des espaces publics,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- **décide** de créer deux emplois saisonnier de d'adjoint technique de 2^{ème} classe :
 - o Pour le premier poste : pour la période du 26 mai au 27 juin 2014
 - o Pour le deuxième poste : pour la période du 2 juin au 27 juin 2014
- **précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine.
- **décide** que la rémunération sera fixée selon le 1^{ier} indice de l'échelle 2, soit à l'indice majoré 316.
- **habilite** l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois

Il est précisé que ces recrutements ne nécessitent pas de publicité auprès du CDG (l'article 3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012).

APPRENTI ESPACES VERTS

Le Bureau propose au Conseil municipal de créer un poste d'apprenti « espaces verts » à compter de septembre 2014.

Par le passé, nous avons régulièrement des apprentis. Une délibération du 20 avril 2011 a créé ce poste d'apprenti à compter du 1^{er} septembre 2011.

Cette année, celui recruté à la rentrée 2013 n'a pas souhaité persévérer dans sa formation.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT L'EXTENSION DES RESEAUX ROUTE DE SABLE

Le Cabinet LANGEVIN chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération d'extension du réseau d'assainissement Route de Sablé a préparé le dossier de consultation des entreprises.

Au vu de l'estimatif des travaux, une procédure adaptée (moins de 90 000 € HT) sera mise en œuvre. Un délai de 3 semaines sera laissé aux entreprises pour déposer une offre.

Les travaux consistent au raccordement de 4 maisons existantes et de la possibilité de rendre constructibles environ 7 000 mètres carrés de terrain compris dans la zone agglomérée de la commune inclus dans le schéma d'assainissement collectif depuis plus de 10 ans. Cette zone a fait l'objet d'une réflexion d'aménagement dans le cadre de la révision générale du P.L.U (plan local d'urbanisme).



Il conviendra de rencontrer les propriétaires des parcelles concernées par cet aménagement. La collectivité a tout intérêt à ce qu'il y ait un maximum de parcelle aménagée, tant d'un point de vue financier que du point de vue des objectifs de densification inscrits au P.L.U.

Madame le Maire demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif Route de Sablé.

CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - ESPLANADE DES GRANDS JARDINS

Une consultation avait été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée pour une mission d'A.M.O (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour mener à bien l'opération « Esplanade des Grands Jardins » validée dans son principe par une délibération du 17 octobre 2013.

Les missions de cette A.M.O contractée pour la durée complète (quelqu'elle soit) de l'opération décrite ci-dessous sont les suivantes :

➤ **Missions de conseils techniques**

- Conseil et assistance du maître d'ouvrage dans les décisions techniques, administratives et commerciales
- Assistance aux décisions avec les services de l'état ou autres collectivités concernés par le projet

- Elaboration du cahier des charges et analyse des offres des cabinets de maîtrise d'œuvre chargés de la conduite des travaux de viabilisation, voirie, aménagements divers et conseil sur les choix techniques
- **Missions de conseils financiers**
 - Estimation du coût de l'ensemble de l'opération (viabilisation, voiries, aménagements paysagers, construction des bâtiments...)
 - Recherches des futurs opérateurs, investisseurs du projet. Présentation des projets des opérateurs aux élus et aide à la négociation dans le cadre légal applicable aux collectivités territoriales,
 - Ajuster les phasages et prévoir la modularité du projet dans le temps.
- **Missions de conseil urbanistique**
 - Arbitrage en matière de choix d'urbanisation, notamment pour la volumétrie du projet dans son ensemble

L'objet du projet est de répondre aux objectifs suivants :

- **Mise en œuvre de services** : Proposer des bâtiments permettant d'accueillir des services dans les meilleures conditions possibles du point de vue fonctionnel et du point de vue de l'accessibilité. Les services accueillis dans ces locaux pourraient être notamment La Poste ou Banque Postale et la Trésorerie,
- **Mise en œuvre de logements** : Proposer une offre de logements supplémentaires sur la commune en plein centre-ville, au sein d'un quartier permettant d'assurer mixité sociale et mixité intergénérationnelle. Les logements proposés seraient pour partie des collectifs et de la maison de ville individuelle à l'architecture cohérente. L'objectif de la collectivité est d'assurer par cette opération une densification urbaine permettant d'atteindre les objectifs affichés dans le Plan Local d'Urbanisme à être adopté en 2014,
- **Mise en œuvre de commerces** : Proposer des locaux permettant d'accueillir de nouveaux commerces assurant l'attractivité du centre-ville,
- Prévoir l'ensemble des voiries et infrastructures permettant de desservir le nouvel ensemble urbain créé tout en l'interconnectant avec le centre-ville existant, et notamment avec la Place du Marché par le point de liaison entre le nord et le sud de la ville que constitue le Carrefour du Centre,
- Favoriser des cheminements apaisés autour du projet, notamment avec une réflexion autour de la traversée de la R.D 21 par les piétons
- Créer les parkings permettant de desservir l'ensemble des services, commerces et logements créés.

3 offres ont été reçues :

- GPRIM / ATELIER DELB : 76 700 € HT
- SAS AVENSIA : 105 256 € HT
- SAS APRIM 360 : 90 000 € HT

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le marché du cabinet GPRIM associé au cabinet DELB.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet « Esplanade des Grands Jardins » pour la somme de 76 700 € HT.

PROJET SECTEUR DE LA TALVASSERIE

Actuellement, les terres appartenant à la congrégation des Sœurs de la Providence de la Pommeraye (49), situées dans le secteur de la Talvasserie sont en cours de vente.

Plusieurs acquéreurs se sont manifestés :

- Société des Courses
- Un entraîneur de chevaux
- La C.C.P.M.G (pour une petite partie)

L'objectif de la société des courses est de créer une nouvelle piste d'entraînement pour renforcer ses infrastructures et ses capacités d'accueil. Par contre ce projet traverserait un chemin existant qui est actuellement du domaine public. Il faut, si le projet doit voir le jour, déclasser ce chemin pour qu'il devienne aliénable.

Cette procédure passe par une enquête publique après constitution d'un dossier étayé qui chercherait notamment à démontrer que si un chemin rural existant devait être supprimé, il faudrait recréer un chemin équivalent permettant d'assurer la même liaison permise par le chemin supprimé.

Il convient d'obtenir des garanties auprès des acquéreurs du chemin avant de procéder à l'aliénation qui ne sera de toute façon possible qu'après déclassement dudit chemin.

Les terrains évoqués dans ce point sont ceux ayant fait l'objet de D.I.A (déclaration d'intention d'aliéner) expliquées plus haut dans les décisions du Maire (2014-013 et 2014-014).

CHANGEMENT DE NOM DE LIEU DIT

Nous avons reçu un courrier de Monsieur et Madame HAY qui demande à ce que la parcelle sur laquelle ils ont un projet de construction soit dénommée « Le Clos des Chênes ».

Actuellement, le lieu-dit est « La Petite Lande ».

Si le Conseil Municipal en est d'accord, il convient de délibérer et de transmettre ensuite la délibération aux services de secours, postaux et du cadastre notamment.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **approuve** le changement de dénomination du lieu-dit « La Petite Lande » concernant la parcelle cadastrée section A N°468 en « Le Clos des Chênes » demandé pour le futur lieu de résidence de Monsieur et Madame HAY.
- **précise** que la présente délibération sera transmise aux services du cadastre et de distribution du courrier.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

REUNION METHANISATION

Une réunion concernant un projet d'usine de méthanisation aura lieu lundi 19 mai 2014 à 13 h 30 en Mairie, Salle du Conseil municipal.

Sont conviés à cette réunion :

- Les agriculteurs porteurs du projet
- La Chambre d'Agriculture
- La C.C.P.M.G
- La société METHANEO
- Les élus de la commission « Aménagement rural et urbain »
- Les élus de la commission « Urbanisme et Environnement »
- Les Adjoints au Maire

La société METHANEO a commencé par se présenter. Dans le projet, elle serait maître d'œuvre et co-investisseur. Le projet serait porté par un groupement d'agriculteurs.

Le projet a besoin d'environ 1.5 hectares qui pourraient être situés à proximité de la Fromagerie qui représenterait un potentiel débouché pour la production. Le reste de la production de gaz pourrait être réinjecté dans le réseau de la ville. Il n'y aurait pas de logique d'exportation de la production. La production

serait d'environ 16 000 tonnes par an, sur la base de fumier d'élevage et de fumier provenant de la filière équine (25% qui permet de lisser la production dans l'année).

Les transports (entrant et sortant) seraient assurés par un seul et même véhicule par 4 aller-retours par jour en moyenne.

3 emplois pourraient être créés.

Le rayon d'approvisionnement reste à définir.

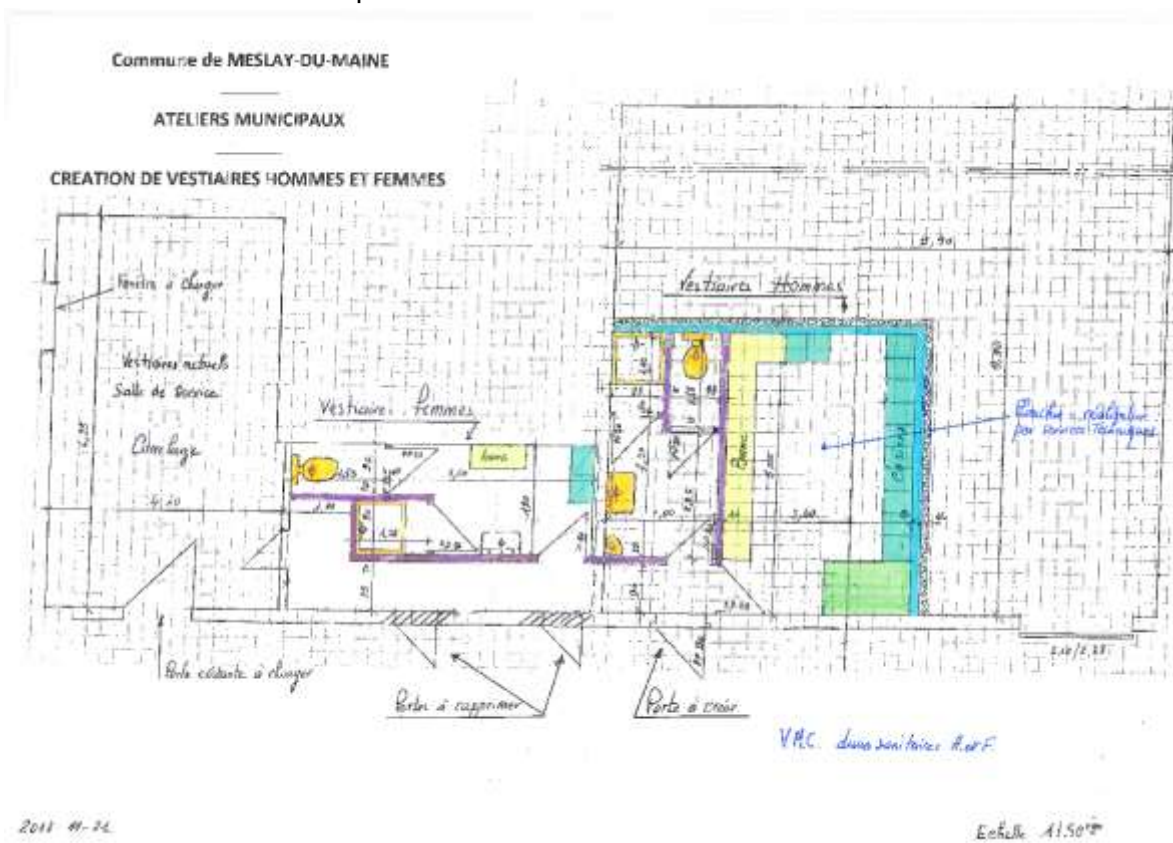
La commune aura à se prononcer sur la validation du projet. Une enquête publique en Mairie sera nécessaire.

Il faut compter 2 ans pour mener à bien un tel projet.

TRAVAUX

VESTIAIRES DES ATELIERS MUNICIPAUX

Un dossier de consultation des entreprises a été élaboré.



La consultation comporterait 3 lots :

- Maçonnerie
- Menuiseries
- Plomberie, électricité

D'autres travaux seraient réalisés en régie par les services techniques de la commune :

- Plancher haut
- Isolation
- Peinture

Les plans et programme de travaux sont présentés par Monsieur BOULAY, adjoint chargé des bâtiments communaux.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer la consultation.

Monsieur BOULAY, après avoir expliqué notamment que des vestiaires pour du personnel féminin seraient créés, précise que ces travaux auront lieu en septembre octobre 2014.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à lancer l'appel d'offres travaux pour le réaménagement des vestiaires des ateliers municipaux.

SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

ASSISTANCE TECHNIQUE – STATION D'EPURATION

Par délibération en date du 26 mai 2011 le **Conseil Municipal** avait autorisé le Maire à signer une convention d'assistance technique des installations d'assainissement avec la SAUR.
Cette convention signée pour 3 ans arrive à échéance le 2 juin 2014.

La SAUR propose une nouvelle convention pour une durée maximale de 3 ans.

Les interventions contractuelles comprises dans le contrat :

- Vérification des niveaux, du fonctionnement et des ampérages du matériel électromécanique (1 fois par semestre)
- Maintenance préventive du matériel électromécanique (1 fois par semestre)
- Etalonnage des organes de mesure, analyse des performances épuratoire et réglage des traitements (1 demi-journée par an)
- Contrôle des équipements électriques (1 fois par an)
- De façon permanente :
 - Réception des alarmes sur le central de télégestion de la SAUR en plus des alarmes renvoyés vers les portables de la commune.
 - Service de dépannage et réparation : intervention dans les 2 heures suivant l'appel (non compris dans la rémunération forfaitaire)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer cette convention pour un montant annuel de 1 498.70 € HT.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise Madame le Maire** à signer la convention d'assistance technique avec la SAUR pour l'entretien de la station d'épuration pour un montant annuel de 1 498.70 € HT.

ENFANCE ET FAMILLE

REUNION DE LA COMMISSION ENFANCE DU 6 MAI 2014

Etaient présents à la réunion : Christèle BOURDAIS, Frédéric BOUTIN, Françoise MOREAU,

Excusées : Noëlle LAUNAY et Françoise PICHEREAU

Ordre du jour :

- **Fonctionnement de la commission**
- **Contrat d'association**
- **Restauration scolaire**

1- Fonctionnement de la commission

Les prérogatives de la commission :

- **Relations avec les écoles** : écoles primaires (maternelle Fratellini et élémentaire René Cassin pour le public et l'école primaire privée) :

- Conseil d'École
 - APE
 - Inspection d'Académie
 - Personnel communal travaillant aux écoles (ATSEM, nettoyage des locaux, surveillance et animation de la cour le midi, animateurs des TAP)
- **Restauration scolaire** : personnel travaillant en cuisine, aux services (élémentaire et maternelle), à l'entretien des locaux, commission menus, relations avec la société de restauration
 - **Espace des enfants** : A.P.S (accueil périscolaire) du matin (à partir de 7h15) et du soir (jusqu'à 18h30) les 36 semaines d'écoles, A.L.S.H (accueil de loisirs sans hébergement) les mercredi et vacances scolaires, sauf la semaine entre Noël et le premier de l'an), les camps d'été dans le cadre de l'A.L.S.H et le multi-accueil pour les 0-3 ans ouvert toute l'année pour 18 places (12 places sur 3 semaines en août) et fermeture entre Noël et le premier de l'an.
 - **TAP** : temps d'activités périscolaires

Réunions de la commission :

La commission se réunit autant que de besoin. Les réunions auront lieu en soirée à partir de 18h30. La commission fera état de ses réflexions et travaux au conseil municipal par ses rapports de commission.

Dans ces rapports seront également intégrés les compte-rendus de conseils d'école.

Les membres de la commission :

| |
|--|
| <u>ENFANCE</u> |
| Présidence : Monsieur Jean-Marc POULAIN |
| Noëlle LAUNAY, maire, Christèle BOURDAIS, Frédéric BOUTIN, Françoise MOREAU et Françoise PICHEREAU |

2- Contrat d'association

La participation de la commune aux frais de scolarité des élèves de Meslay-du-Maine à l'école privée sont régies par un contrat d'association signé en décembre 2002. Ce contrat d'association a fait l'objet d'un avenant en 2005. Les deux documents sont annexés.

Par cette convention, le montant de la somme versée par la commune à l'école privée est réparti comme suit :

| | | | |
|---|--------------------|------------------------------|------------|
| Dotations annuelles aux frais de fonctionnement | 76 058,31 € | Dont dotation informatique : | 1 370,34 € |
| Subvention fournitures scolaires | 4 202,28 € | | |
| Subvention classes transplantées | 3 910,68 € | | |
| Subvention "restauration scolaire" évaluation | 4 500,00 € | | |
| TOTAL | 88 671,27 € | | |
| | 2 700,00 € | Plus Dotation "travaux" | |

La dotation annuelle aux frais de fonctionnement est versée pour :

- 81 enfants de Meslay sur la base d'un forfait de 647.60 €
- 10 enfants de CLIS sur la base de ce même forfait

- 22 enfants extérieurs à Meslay correspondant à nos critères de dérogation sur la base de ce même forfait

Les communes extérieures participent au frais de scolarité :

- Pour l'école privée (versement directement à l'école) et l'école publique (versement à la commune), selon les conditions définies par le contrat d'association (un prix différent par commune qui est augmenté de 5% par an + le coût de la vie sur la base d'une participation de départ déterminée par la préfecture en 2002. Ce coût ne pourra pas dépasser 75% du coût moyen d'un élève.

DÉPARTEMENT
de
LA MAYENNE
ARRONDISSEMENT
de
LAVAL



Nombre de Conseillers
En exercice [23]
de Présents [21]
de Votants [21]

Date de la convocation
10 décembre 2010

Date de l'affichage
22 décembre 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, maire.

Étaient présents : Mr LE ROUX, maire, Mme LAUNAY, Mr POULAIN, Mme GAUTIER, Mr BOULAY, Mme MONNERET, adjoints, Mme BONBOIRE-BARTHÉLÉMY, Mrs BOURDAIS, BRAULT, Mmes BRETEAU, BRUNEAU, CHEVALIER, Mrs DÉMAS, GASCOIN, GOUAS, Mme JARDIN, Mrs MALINE, MERCIER, Mmes PICHÉREAU, TAUNAIS, Mr VEILLÉ.

Absent excusé : Mr BORDIER.

Absente : Mme DAUBERT.

Monsieur LE ROUX est porteur d'un pouvoir de Monsieur BORDIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Madame Sylvie BRUNEAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : Inscriptions à l'école publique

Rappel

Délibération du 5 mars 2010 – Conditions d'inscription aux écoles publiques de Meslay-du-Maine

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir pour l'inscription dans les écoles publiques de Meslay-du-Maine, des élèves domiciliés dans une commune dotée d'une école publique les critères suivants :

- ❖ Inscription à l'école maternelle
 - Les deux parents travaillent à Meslay-du-Maine,
 - Un des deux parents travaille à Meslay-du-Maine et la garde de l'enfant à inscrire est assurée par :
 - soit une assistante maternelle agréée domiciliée à Meslay-du-Maine
 - soit par multi-accueil (l'enfant doit être inscrit au multi-accueil avant la demande et que la fréquentation soit régulière)
- ❖ Inscription à l'école primaire
 - Les 2 parents ou l'un des deux travaillent à Meslay-du-Maine.

La prise en charge financière de ces élèves par la commune de Meslay-du-Maine est subordonnée à la production de justificatifs concernant ces conditions d'inscription.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'ajouter aux conditions d'inscription à l'école maternelle la disposition suivante :

« dans le cas où l'un des deux parents travaille à Meslay-du-Maine pour une inscription à l'école publique maternelle, l'activité doit être une « activité principale exercée à temps complet ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORMÉ



- 19 enfants de Saint-Denis-du-Maine sur la base de 112.79 € définis par le contrat d'association
- 6 enfants de La Cropte sur la base de 122.75 € définis par le contrat d'association.

La subvention fournitures scolaires est versée pour 81 enfants de Meslay sur la base de 51.88 €.

La subvention classe transplantée est versée pour 81 enfants de Meslay sur la base de 48.28 €.

La subvention restaurant scolaire est versée pour les enfants de Meslay mangeant à la cantine de l'école privée sur la base de la différence entre le prix du repas vendu à l'Ecole Sacré Cœur et celui vendu dans les écoles publiques de Meslay.

3- Restauration scolaire

Il y a 2 sites de restaurations scolaires :

- Cantine élémentaire à René Cassin
- Cantine maternelle Rue de la Gare (Centre Social)

Les repas sont également préparés pour le multi-accueil depuis fin 2012 et une partie est exportée vers l'école d'ARQUENAY (environ 20 repas par jour).

Les repas sont élaborés par du personnel communal (2 cuisiniers). Pour le service, 2 autres personnes sont présentes le midi à l'élémentaire et 1 personne met en place le service pour la maternelle. Pendant le service, les 4 ATSEM et une autre personne sont présentes.

Que ce soit pour la maternelle ou l'élémentaire, il y a 2 services chaque midi.

Depuis 2012, la commune fait appel à un prestataire extérieur qui assure :

- La fourniture des denrées (quantité selon réglementation et cahier des charges)
- L'élaboration et la présentation des menus. Ces menus sont vus en commission.
- L'élaboration des plans d'entretien des cuisines et la fourniture des produits d'entretien.

Un appel d'offres qui se termine le 16 juin prochain a été lancé pour choisir un prestataire pour les 3 ans à venir à compter du 1^{er} septembre 2014.

La commission prévoit d'aller visiter les différents sites pendant les heures d'ouverture des services.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Les élus doivent se prononcer sur leur souhait de participation aux commissions de la communauté de communes.

Aussi, est joint à la présente note le projet d'organisation des commissions et le tableau de composition.

Les élus sont invités à se positionner sur chaque commission en précisant qu'il convient d'éviter de se positionner sur plus de 2 commissions différentes et à plus de 2 élus de Meslay sur chaque commission.

Commission ENFANCE JEUNESSE SPORT, dont la vice-présidente est Noëlle LAUNAY :

- Christian BOULAY
- Sylvie BRUNEAU

Commission ENERGIES et DEVELOPPEMENT DURABLE, dont le vice-président est Jean-François LASSALLE :

- Maryse TAUNAS
- Huguette GAUTIER

Commission ECONOMIQUE, dont le vice-président est Jacky CHAUVEAU :

- Jean-Marc POULAIN
- Jacques BRAULT

Commission COLLECTE TRAITEMENT ET PREVENTION DES DECHETS, dont le vice-président est Michel COTTEREAU :

- Pierre BORDIER
- Françoise MONNERET

Commission COMMUNICATION, dont la vice-présidente est Yveline RAPIN :

Commission CULTURE, dont le vice-président est Jacques SABIN :

- Noëlle LAUNAY
- Dominique HERVE

Commission TOURISME, dont le vice-président est Didier GENDRON :

- Christian BOULAY
- Marie-Françoise MOREAU

Commission AFFAIRES SOCIALES, dont le vice-président est Jean-Marc POULAIN :

- Huguette GAUTIER
- Christèle BOURDAIS

Commission VOIRIE SPANC ASSAINISSEMENT, dont le vice-président est Jean-Luc LANDELLE :

- Pierre BORDIER

Il est précisé que les absents à la séance du Conseil Municipal seront interrogés avant de rendre réponse à la C.C.P.M.G.

Par ailleurs, il convient de désigner des référents pour les domaines ci-dessous :

- Affaires sociales : Monsieur Jean-Marc POULAIN, référent titulaire et Madame Huguette GAUTIER en tant que suppléante
- Randonnées : Monsieur Maurice GASCOIN
- Communication : Madame Noëlle LAUNAY

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** la participation des conseillers communautaires titulaires et suppléants, ainsi que des conseillers municipaux délégués aux différentes commissions communautaires, selon la répartition présentée ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

REUNIONS SDEGM

Monsieur BOULAY fait le compte-rendu des premières réunions qui se sont déroulées depuis le début du mandat, rappelant notamment que Meslay-du-Maine fait partie des 17 communes considérées comme urbaines. Cette situation n'est pas neutre notamment pour la détermination des taux d'aide aux aménagements et enfouissements de réseaux. Il a notamment été question des éventuels reversements aux communes des taxes sur la consommation d'électricité.

Monsieur BOULAY informe les élus que Monsieur Norbert BOUVET est le nouveau président du S.D.E.G.M.

REUNIONS SIAEP MESLAY OUEST

Monsieur BORDIER présente un compte-rendu des réunions qui se sont déroulées depuis le début du mandat. Ces réunions ont consisté à désigner le président du syndicat, à savoir Monsieur Gustave LANGLOIS, Maire d'ARQUENAY. Le bureau a également été constitué, les indemnités votées.

ELECTIONS EUROPEENNES

Le planning de tenue des bureaux est ajusté. Il est rappelé aux élus de ne pas oublier de signer les procès-verbaux. Par ailleurs, il est rappelé la consigne de bien demander une pièce d'identité aux électeurs.

VISITE DES SITES DE LA COMMUNE

La visite a lieu samedi 24 mai. Rendez-vous en Mairie à partir de 8 h 45. A partir de 10 h 30, le personnel technique d'astreinte sera présent notamment pour la visite de l'usine d'eau potable, le château d'eau et la station d'épuration.

JUMELAGE

Les célébrations du 40ème anniversaire du jumelage se sont déroulées du 1^{ier} au 4 mai à REMSECK AM NECKAR.

Le voyage s'est très bien déroulé. Il conviendra de remercier la ville de REMSECK pour la qualité de son accueil.

Des photos du séjour sont montrées aux élus.

MESLAY AU JARDIN

Le bilan de la journée est positif. Il y a eu du passage toute la journée et notamment en milieu d'après-midi. Les animations ont été appréciées. La question de la fréquence de la tenue de cet évènement se pose.

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Conseil Municipal :

03/07

Réunions et manifestations :

- Visite des différents sites et bâtiments de la commune : samedi **24 mai** de 9 heures à 12 heures. Rendez-vous en Mairie.
- Elections européennes : dimanche **25 mai**
- Commission aménagement urbain et rural : illuminations : lundi **26 mai** 2014 à 18 heures
- Festival de Jazz : mardi **27 mai** au samedi **31 mai**
- Bureau de l'OMS : mardi **3 juin** 2014 à 20 heures 30
- Commission Finances et Vie associative : lundi **23 juin** 2014 à 18 heures
- Fête de la Musique : **27 juin**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.